

# STAGE D'ATHLÉTISME

## ET MULTISPORTS

### BABY/EA/PO/BE/MI

(2017 uniquement pour la catégorie baby)

### DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023

### STADE DELORT

**MATIN** ATHLÉTISME

**APRÈS-MIDI** MULTISPORTS

**9H-17H**

MERCI DE PRÉVOIR UN PIQUE-NIQUE POUR CHAQUE JOURNÉE DE STAGE.



**Formule 4 jours et demi :** licenciés 70€ | non licenciés 110€

**Formule 5 jours avec sortie Urban Jump le vendredi matin :** licenciés 90€ | non licenciés 130€

*Formule 4 jours et demi : pas de stage le vendredi matin.*

INFOS ENFANT

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

**SEXE :**  F  M

**DATE DE NAISSANCE :** (jj/mm/aaaa) \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**CATÉGORIE :**  BABY 2017  EVEIL ATHLÉ 2014 à 2016  POUSSIN 2012 et 2013  BENJAMIN 2010 et 2011  MINIME 2008 et 2009

**N°LICENCE :** \_\_\_\_\_

**TEL ATHLÈTE :** \_\_\_\_\_ **TEL PARENTS :** \_\_\_\_\_

**E-MAIL :** (obligatoire et en lettres capitales) \_\_\_\_\_

#### Pour les mineurs :

Je soussigné(e) Mme/M

parent/responsable de l'enfant

- l'autorise à participer au stage d'athlétisme organisé par la SCO Ste Marguerite
- l'autorise à quitter le stade seul pour retourner au domicile

Accueil à partir de 8h55 - démarrage des activités à 9h15

Fin entre 16h30 et 17h00 maximum

**Pour les non-licenciés, certificat médical OBLIGATOIRE de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.**

Signature de l'athlète  
(des parents ou du représentant  
légal si l'enfant est mineur)

Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire (au siège)  
Inscription et remise des dossiers au secrétariat du club  
*1 bd de la Pugette, 13009 Marseille*

**INFOS : manonscoathle@gmail.com / 04 91 75 24 24**

## **RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LA SCO STE MARGUERITE**

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
  - être ponctuel,
  - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par la section athlétisme.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entraînera une exclusion, et un appel aux responsables légaux.

**Signature de l'athlète**  
(des parents ou du représentant  
légal si l'enfant est mineur)

